Challenges France

France

Sauver les églises en les ouvrant au public, une idée qui fait l'unanimité

Par Maxime Heuzé le 15.07.2022 à 07h00 Lecture 6 min.

La mission sénatoriale sur l'état du patrimoine religieux vient de rendre son rapport. Parmi les nombreuses propositions pour restaurer et sauver les monuments religieux, l'idée d'ouvrir les édifices aux touristes et aux événements culturels est saluée par les religieux et les laïcs.

Ouvrir les édifices religieux aux touristes ou aux activités culturelles permettrait de les entretenir

Fondation du patrimoine – MyPhotoAgency- Thierry Martou

Organiser des concerts et des visites guidées dans des églises, voilà la proposition originale des sénateurs Anne Ventalon et Pierre Ouzoulias, en charge de la mission sur l'état du patrimoine religieux (dont le rapport a été publié mardi 12 juillet).

Mais pourquoi donc transformer ces lieux de culte en lieux touristiques? D'après les sénateurs, c'est pour les préserver. Car si rien n'est fait, il pourrait y avoir péril en la demeure. D'après <u>l'Observatoire du patrimoine religieux</u>, sur les près de 100 000 édifices religieux qui sillonnent le territoire (dont 42 000 églises gérées par les communes), près de 1000 édifices sont en très mauvais états et 2500 à 5000 sont menacés d'être abandonnés, vendus ou détruits d'ici 2030.

Alors, après discussion avec des architectes du patrimoine, les rapporteurs de la mission ont estimé que ces édifices avec "d'immenses volumes ont une difficulté de circulation de l'air. La seule façon de les entretenir, c'est d'ouvrir ces bâtiments, avec des gens, de les chauffer".

Des monuments religieux pour ramener les touristes

Mais, à l'opposé du Sacré-Coeur, de la cathédrale de Marseille ou de la Grande Mosquée de Paris qui accueillent des millions de visiteurs par an, la plupart des très nombreux édifices éparpillés dans les campagnes françaises n'ouvrent leurs portes que quelques jours dans l'année. "Et c'est aussi le cas des synagogues en Alsace par exemple qui sont délaissées car il n'y a plus beaucoup de pratiquants juifs dans cette région", regrette le sénateur Pierre Ouzoulias.

Pour contrer ce phénomène, le rapport propose en premier lieu d'attirer les touristes dans ces monuments grâce à des visites guidées, des itinéraires, des chemins, des brochures, ou autres parcours audioguidés en ligne. Ce replacement des monuments religieux au centre de la vie culturelle des communes aurait -en plus de ventiler les édifices- un intérêt touristique et économique. "Si une commune ouvre son église aux touristes par exemple pendant les journées européennes du patrimoine, s'il s'agit d'un édifice un peu grand, il peut accueillir 500 ou 1000 personnes dans le week-end. Si vous faites payer la visite 5 euros par personne, ça fait une recette de 2500 à 5000 euros pour la commune", insiste Edouard de Lamaze, président de l'Observatoire du patrimoine religieux (OPR). Des recettes qui pourraient ensuite permettre à la commune "d'entretenir l'église en réparant par exemple les vitraux", ajoute-t-il.

Lire aussi*Et si on vendait les gravats de Notre-Dame de Paris?*

Problème, difficile pour les petites communes de payer des guides professionnels pour animer des visites dans ces innombrables petits monuments. Une solution serait alors, d'après les sénateurs, de faire appel à des bénévoles. C'est par exemple ce qui a été mis en place par les "jeunes ambassadeurs du Patrimoine" dans la Meuse. En 2003, l'historienne de l'art Nanou Bouillet sollicite les jeunes du village de Mont-Devant-Sassey (100 habitants), pour organiser des visites guidées dans l'église de la commune avec l'aide de l'association des "amis de l'église de Mont". Résultat, le petit village est passé de moins de 300 visiteurs par an en 2003 à 15 000 aujourd'hui. L'initiative des "jeunes ambassadeurs du Patrimoine" s'est même exportée dans la commune voisine de Dun-sur-Meuse. "Nous avons maintenant 160 bénévoles qui ont pour la plupart entre 12 à 18 ans pour faire des visites mais on a même certains de ces bénévoles de 25 ans", se félicite Nanou Bouillet qui souhaite maintenant promouvoir son projet dans d'autres régions de France.

Empêcher les vols et les dégradations

Mais pour permettre cette ouverture aux visiteurs et aux touristes, avec ou sans guide, le rapport estime impératif d'améliorer la sécurité des églises contre les vols et les dégradations. En dehors des traditionnels gardiens qui coûteraient bien trop chers aux petites communes rurales, la technologie pourrait pallier ce problème. "Il existe deux systèmes de protection: soit des portes automatiques qui s'ouvrent quand on présente un QR code qui nous identifie, soit des caméras qui filment les visiteurs", explique le président de l'OPR.

Mais ces derniers systèmes d'identification des visiteurs sont mal vus par de nombreuses personnes. "C'est clivant car ficher des personnes qui entrent dans un lieu de culte est un très mauvais symbole qui rappelle des heures sombres de l'Histoire", confie Gautier Mornas, directeur du département Arts sacrés à la conférence des évêques de France. Le religieux préfère l'idée "de charger un bénévole d'ouvrir l'église le matin et la fermer le soir. Car cette personne pourra surveiller d'éventuelles dégradations et alerter dans la journée les autorités."

Autre solution: protéger le mobilier de ces édifices ouverts, notamment en faisant appel à des aides de l'Etat. "Tout le mobilier qui est placé dans des églises construites avant 1905 appartient à l'Etat qui a l'obligation de les entretenir", assure Pierre Ouzoulias qui invite les communes à solliciter "le ministère de l'Intérieur qui peut débloquer des fonds pour préserver le mobilier par exemple en installant des vitrines pour y exposer ces objets."

En images: les 18 sites en péril retenus pour le Loto du patrimoine 2022

•

Organiser des concerts dans les églises

En dehors du tourisme et des visites pour faire vivre les monuments religieux, les sénateurs proposent de faire de ces édifices des "maisons communes".

Concrètement, le rapport propose d'augmenter le nombre d'initiatives non religieuses dans les lieux de culte. Ces activités laïques prendraient des formes diverses allant des expositions à l'accueil de personnes en situation de précarité en passant par des concerts. "Les usages partagés entre activités culturelles ou sociales et religieuses existent déjà depuis très longtemps dans les édifices où il y a du passage et nous accepterons leur généralisation bien volontiers", ajoute Gautier Mornas.

Pour fixer un cadre, les sénateurs proposent d'étendre les conventions-types à toutes les églises. Là encore, "cette pratique se fait déjà car cela permet de savoir ce que peut faire ou non dans une église. Mais il y a certains diocèses ou églises qui n'en n'ont pas car il y a peu d'activités. Donc généraliser ces conventions permettrait d'inciter les gens à proposer des activités non religieuses dans ces lieux peu fréquentés", précise le membre de la Conférence des évêques de France.

Reste que dynamiser ces monuments pourrait coûter cher en surveillance ou en mise aux normes pour accueillir du public. Les subventions de l'Etat et les budgets des petites mairies pourraient bien ne pas suffire à sécuriser les édifices en mauvais états. Un problème qui pourrait être résolu grâce aux communautés de communes. "Elles pourraient allouer la taxe de séjour qu'elles perçoivent pour rénover ces monuments", certifie Edouard de Lamaze. Pas sûr que les autres bénéficiaires de cette taxe (offices de tourisme, guides, créateurs de projets touristiques) soient d'accord pour voir leurs financements être réduits au profit des édifices religieux.